

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

Règlements de répartition des affaires du tribunal du travail d'Anvers

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les règlements de répartition des affaires du tribunal du travail d'Anvers.

Dans le projet, la répartition actuelle du tribunal du travail d'Anvers reste répartie en cinq divisions et le territoire de chacune d'elles est maintenu.

Le règlement de répartition des affaires vise à rendre la division d'Anvers (pour l'arrondissement judiciaire d'Anvers) et la division de Hasselt (pour l'arrondissement judiciaire du Limbourg) exclusivement compétentes pour un certain nombre de contestations qui se rapportent aux fonctions juridictionnelles du président du tribunal du travail d'Anvers (requêtes unilatérales, référés, procédures comme en référé, procédures relatives à l'assistance judiciaire) et aux élections sociales.

Il s'agit essentiellement d'affaires :

- presque exclusivement introduites de manière numérique
- traitées sans explications orales
- dans lesquelles les justiciables comparaissent rarement en personne
- pour lesquelles des cabinets d'avocats spécialisés agissent souvent
- pour lesquelles les mandataires de syndicats représentent leurs affiliés

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be